Conseillers élus 15

15

Conseillers en fonction

Conseillers présents 12 Nombre de suffrages exprimés 14

# Département du Bas-Rhin Arrondissement de Saverne

**COMMUNE DE SAINT-JEAN-SAVERNE** 

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** 

# **SEANCE DU 4 MARS 2014**

Date de convocation le 18 février 2014

Sous la présidence de Monsieur Henri WOLFF, Maire

Présents: M. Camille OSWALD, M. Jean GOETZ, Adjoints au Maire;

Mme Angèle BERNERT, Mme Evelyne SCHNEIDER, M. Charles SOLLER M. Benoît GERBER, M. Christophe JOSEPH, M. Pascal COMTE, M. Etienne MENDENI, M. Joseph GROSS, M. Jean-Michel LORENTZ.

Absent excusé: Mme Jeannine DETTORI qui donne procuration à Mme Angèle BERNERT

Mme Anne MARTIN qui donne procuration à M. Pascal COMTE

M. Thierry DEBUS

#### **ORDRE DU JOUR**

2014-01	Adoption du procès-verbal du 17 décembre 2013
2014-02	Désignation d'un secrétaire de séance
2014-03	Règlement de facture : ouverture de crédits 2014
2014-04	Acquisition d'outillage : offres de prix
2014-05	Traitement des tapisseries de l'église : offre de prix
2014-06	Travaux d'entretien et de reconstitution en forêt indivise : factures 2013
2014-07	ONF: programmes de travaux 2014
2014-08	Vente de parcelles lieu-dit Waeschmatt
2014-09	Compte administratif 2013
2014-10	Compte de gestion 2013
2014-11	Affectation résultats 2013
2014-12	Vote des taux d'imposition des taxes directes locales
2014-13	Budgets primitifs 2014
2014-14	Divers et communication

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide d'ajouter un point à l'ordre du jour : 2014-09 : création d'un budget annexe.

L'ordre du jour sera ainsi modifié :

2014-10	Compte administratif 2013
2014-11	Compte de gestion 2013
2014-12	Affectation résultats 2013
2014-13	Vote des taux d'imposition des taxes directes locales
2014-14	Budgets primitifs 2014
2014-15	Divers et communication

Le procès verbal de la séance du 17 décembre 2013 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et la rédaction proposées.

N° 2014-02	Désignation du Secrétaire de séance
	0 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

Mme Angèle BERNERT, Conseillère Municipale en exercice, a été désignée Secrétaire de la présente séance.

N° 2014-03 Règlement de facture : ouverture de crédits 2014

Le Conseil Municipal afin de procéder aux règlements de différentes factures, décide, à l'unanimité, d'ouvrir les lignes de crédits suivantes, en dépenses de la section d'investissement du budget primitif 2014 :

- Facture JVS MAIRISTEM pour un montant TTC de 2 529,30 € compte 2051 opération 74
- Mémoire d'honoraires BEREST pour un montant TTC de 4672.30 € compte 2031 opération 78
- Facture TONY BENTO pour un montant TTC de 3 588,00 € compte 2128 opération 61

N° 2014-04 Acquisition d'outillage : offres de prix

M. le Maire soumet au conseil l'offre de prix de l'entreprise LA LICORNE sise à SAINT JEAN SAVERNE, concernant l'acquisition d'un découpeur ponceur et d'un poste à souder pour le service technique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'offre de prix de l'entreprise LA LICORNE pour un montant de 786,17 € HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les bons de commande à intervenir
- DIT que la dépense sera imputée au compte 2158 opération 54 du Budget Primitif 2014.

N° 2014-05 Traitement des tapisseries de l'église : offre de prix

M. le Maire soumet au Conseil les offres de prix concernant les prestations de restauration et de réalisation d'un local d'exposition.

ENTREPRISE CEW – REAMENAGEMENT DU MUSEE DES TAPISSERIES Montant HT : 14 414,79 € Montant TTC : 17 297,74 €

ATELIER JUDITH GAUDIN – PRESTATIONS DE CONSERVATION RESTAURATION DES COLLECTIONS Montant HT : 20 235,00 € Montant TTC : 24 282,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions dont pourraient bénéficier ces travaux auprès de la DRAC et du Conseil Général du Bas-Rhin.

N° 2014-06 Travaux d'entretien et de reconstitution en forêt indivise : factures 2013

M. le Maire présente au Conseil Municipal les factures de l'ONF du 20 décembre 2013 relatives aux travaux patrimoniaux réalisés en Forêt Indivise de Saint-Jean-Saverne pour l'exercice 2013, soit

- Quote-part sur salaires 2013 d'un montant HT de 27 321,60 euros (par indivisaire),
- Honoraires des travaux d'un montant HT de 3 169,01 €.

Il informe le Conseil que le montant de ces travaux ne correspond pas aux dépenses prévisionnelles du programme des travaux patrimoniaux en Forêt Indivise, adopté par le Conseil Municipal en date du 26 février 2013, pour un montant de 21 594,00 € HT, soit 23 928,00 € TTC (honoraires inclus).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 26 février 2013 approuvant le programme 2013 des travaux patrimoniaux en Forêt Indivise,

CONSIDERANT que les factures (N°129730-2013/11006 et N° 1200258229/11006) émises par l'ONF pour ces travaux ne respectent pas les montants approuvés par le Conseil Municipal,

DECIDE, dans le cadre du respect du budget communal, de ne pas autoriser le paiement des factures précitées,

CHARGE, Monsieur le Maire de demander à l'ONF, agence de Saverne, de reconsidérer les dites dépenses afin de respecter le montant prévisionnel approuvé par le Conseil Municipal.

N° 2014-07 ONF : programmes de travaux 2014

#### N° 2014-07-01 Forêt communale : programmes de travaux 2014

#### Travaux d'exploitation

Monsieur le Maire soumet le programme des travaux d'exploitation proposé par les services de l'ONF. Après examen des différents documents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le programme tel qu'il figure en annexes 2014-07-1/1 au présent procès-verbal.

## Travaux patrimoniaux

Monsieur le Maire soumet le programme des travaux patrimoniaux en forêt communale, proposé par les services de l'ONF.

Après examen des différents documents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le programme tel qu'il figure en annexes 2014-07-1/2 au présent procès-verbal. DEMANDE à pouvoir vérifier la réalisation des travaux en présence des services de l'ONF.

#### N° 2017-07-02 Forêt indivise : programmes de travaux 2014

#### Travaux d'exploitation

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le programme des travaux d'exploitation – état prévisionnel des coupes en Forêt indivise pour l'exercice 2014, présenté par l'ONF.

#### Travaux patrimoniaux

Monsieur le Maire soumet le programme des travaux patrimoniaux, proposés par les services de l'ONF.

Après examen des différents documents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- APPROUVE les programmes tels qu'ils figurent en annexes 2014-07-2/1 au présent procès-verbal, à l'exception des travaux d'infrastructure relatifs à la réfection du chemin forestier « Packlager » dont le coût total HT est estimé à 25 312,00 € HT (8 437,33 € HT par indivisaire), compte tenu de la situation budgétaire communale.
- DEMANDE à l'ONF, agence de Saverne, de déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux de réfection du chemin forestier « Packlager ».

N° 2014-08	Vente de parcelles lieu-dit Waeschmatt
------------	--

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 15 novembre 2004, modifié le 26 février 2013,

Vu l'engagement de Monsieur MUNCH Franck domicilié 12, rue d'Ingwiller à Neuwiller-Les-Saverne,

Après en avoir délibéré, par 13 voix POUR et 1 abstention,

ACCEPTE de vendre, au prix total de trois mille euros (3000,00 €) les parcelles communales cadastrées

Lieudit « WAESCHMATT »	Section E	n° 228	1 a 47 ca	
		n° 229	2 a 99 ca	
		n° 230	3 a 73 ca	
		n° 231	2 a 71 ca	
		n° 232	1 a 50 ca	
		n° 233	10 a 76 ca	
		n° 235	13 a 50 ca	
		n° 236	7a 48 ca	
		n° 237	7 a 47 ca	
		n° 729	14 ca	
		n° 739	19 a 12 ca	
		n° 740	10 a 66 ca	

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.

DIT que les frais de l'acte correspondant seront à la charge de l'acquéreur.

# N° 2014-09 Création d'un budget annexe

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M 14,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 4 mars 2014

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal décide la création au 1<sup>er</sup> janvier 2014 du budget annexe relatif à la réalisation d'un lotissement et sera dénommé « Budget annexe Lotissement ».

Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2014 de ce budget annexe.

La présente délibération sera notifiée à Madame la Trésorière de SAVERNE.

N° 2014-10	Compte administratif 2013	
------------	---------------------------	--

Monsieur le Maire soumet à l'examen des Conseillers réunis les comptes administratifs de l'exercice 2013, qui se traduisent par les résultats suivants :

Excédent global de clôture	155 465,66 €
Déficit d'Investissement	143 489,61 €
Recettes d'Investissement	92 134,31 €
Dépenses d'Investissement	235 623 ,92 €
Excédent de Fonctionnement	298 955,27 €
Recettes de Fonctionnement	702 283,66 €
Dépenses de Fonctionnement	403 328,39 €

Le Maire s'étant retiré de la séance, il est procédé au vote du compte administratif sous la présidence de M. Camille OSWALD, Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE**, le compte administratif 2013 ainsi présenté.

Monsieur le Maire reprend la séance.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et celui des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Henri WOLFF, Maire

**DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2013 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves.

N° 2014-12 Affectation résultat 2013
--------------------------------------

Après avoir entendu les comptes administratifs de 2013, le Conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2013 comme suit :

Excédent de fonctionnement 2013 : 298 955,27 €

- Affectation du virement à la section d'investissement (compte 1068): 143 489,61€
- Report du solde d'excédent de fonctionnement (compte 002) : 155 465,66 €

NI <sup>9</sup> 2014 12	Make dealers disconniction dealers disconnicted	ī
N° 2014-13	Vote des taux d'imposition des taxes directes locales	

Le Conseil Municipal, considérant les recettes nécessaires à l'équilibre du Budget primitif de l'exercice 2014

Produit fiscal attendu : 132 400 €
Produit fiscal à taux constants : 130 470 €
Coefficient de variation proportionnelle : 1,014793

et après en avoir délibéré, par 10 voix POUR et 4 ABSTENTIONS décide de voter les taux d'imposition des taxes locales comme suit pour l'exercice 2014 :

TAXE	TAUX	BASES (€)	PRODUITS (€)
Habitation	0.00.9/	600 200	62 575 00 6
Habitation	9,09 %	699 200	63 575,00 €
Foncier bâti	12,10 %	509 800	61 667,00 €
Foncier non bâti	55,06 %	13 000	7 158,00 €
		TOTAL	132 400,00 €

N° 2014-14	Budget primitif 2014
	• ,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2014 proposé par le Maire et qui se présente comme suit :

	<b>DEPENSES</b> €	RECETTES €
Section de Fonctionnement	620 880,00 €	620 880,00 €
Section d'Investissement	1 026 613,00 €	1 026 613,00 €

N° 2014-15	Divers et communication
------------	-------------------------

# 2014-15-01 Créances éteintes

Par transmission en date du 31 janvier 2014, Madame la Trésorière de SAVERNE a informé Monsieur le Maire que, suite à une procédure de redressement personnel, il y a lieu de statuer sur l'admission de créances éteintes relatives aux règlements de loyers, pour un montant global de 1 815,79 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A l'unanimité,

**ADMET** en créances éteintes la somme la somme de 1 815,79 € selon l'état transmis, arrêté à la date du 31/01/2014. Cette dépense sera imputée au compte 6542 du budget primitif 2014.

# 2014-15-02 Travaux communaux : offres de prix

#### Mairie – démolition d'un conduit de cheminée

M. le Maire soumet l'offre de prix de l'entreprise Jean-Marc WILT sise à Monswiller, concernant la démolition d'un conduit de cheminée sur le bâtiment annexe de la Mairie, pour un montant total HT de 1255,00 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de réaliser ces travaux
- APPROUVE l'offre de prix de l'entreprise Jean-Marc WILT
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ordre de service à intervenir
- DIT que la dépense sera imputée au compte 21311 opération 45 du Budget Primitif 2014.

# Village réfection d'un puits

M. le Maire soumet l'offre de prix de l'entreprise RAUSCHER sise à Adamswiller, concernant des travaux de réfection du puits situé à l'école, pour un montant total HT de 3 300,00 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de réaliser ces travaux
- APPROUVE l'offre de prix de l'entreprise RAUSCHER
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ordre de service à intervenir
- DIT que la dépense sera imputée au compte 21318 opération 45 du Budget Primitif 2014.

## N° 2014-15-03 Cotisation foncière de l'assurance accidents agricoles

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'extrait du rôle de l'exercice 2014 relatif à la cotisation foncière de l'assurance accidents agricoles et, à l'unanimité, DECIDE de ne pas affecter le produit de la location de chasse au paiement de cette cotisation.

#### N° 2014-15-04 Motion

M. le Maire donne lecture de la motion adoptée par le Conseil Municipal de la commune de Monswiller, relative aux fréquentes fermetures de l'agence postale de Monswiller décidées par la direction de la Poste. Ces fermetures intempestives et annoncées au jour le jour entraînent une désaffection du public et expriment clairement La volonté et l'objectif de La Poste de supprimer le bureau de poste de Monswiller.

Il rappelle que cette agence de proximité est fréquentée par de nombreux habitants de la commune de Saint-Jean-Saverne et qu'elle constitue un service de public de proximité essentiel.

Le Conseil Municipal, par 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS,

- Apporte son soutien à la commune de Monswiller
- demande le maintien d'un bureau de poste à Monswiller ;
- demande que La Poste cesse ses manœuvres visant à supprimer son agence de Monswiller et témoigne du respect à l'égard des usagers.